



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 décembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 8), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 11), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 32), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 29 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 32), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 41), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 75 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 3), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 76), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME, M. Gueric CHALNOT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD à Mme Danielle POISSENOT, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT, M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 2 incluse).

OBJET : 76 - Motion relative à l'avenir de l'Enseignement supérieur à Besançon, fragilisé par une hausse des frais d'inscription des étudiant(e)s étrangers (hors UE), déposée par les élu(e)s du Groupe Socialiste et Société civile républicaine, du Groupe Europe Ecologie Les Verts, du Groupe Communiste et du Groupe Société Civile

Motion relative à l'avenir de l'Enseignement supérieur à Besançon, fragilisé par une hausse des frais d'inscription des étudiant·e·s étrangers (hors UE)

déposée par les élu·e·s du Groupe Socialiste et Société civile républicaine,
du Groupe Europe Écologie Les Verts et Société civile, du Groupe Communiste,
et du Groupe Société civile

Les élu·e·s de la Ville de Besançon sont particulièrement inquiet·e·s des conséquences que pourrait avoir la décision gouvernementale, annoncée lundi 19 novembre dernier, d'augmenter les droits d'inscription des étudiants étrangers (hors Union Européenne).

Ainsi, le Gouvernement choisit d'augmenter subitement pour eux les frais d'inscription dès 2019 en les multipliant par 15. Ces frais d'inscription passent de 170 € à 2 770 € en licence, de 243 € à 3 770 € en master, et de 380 € à 3 770 € en doctorat.

La France est la 4^{ème} destination d'accueil d'étudiant·e·s étranger·e·s après les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Australie. Ce sont plus de 130 000 étudiant·e·s accueilli·e·s en France qui seraient concerné·e·s par la mesure qui aura pour conséquence de renforcer la précarité de nombreux étudiants et de discriminer l'accès à l'enseignement supérieur à des milliers de jeunes internationaux.

Campus France évalue l'apport des étudiants internationaux à l'économie française, à environ 1,7 Milliard d'euros. L'augmentation des frais d'inscription pour les étudiant·e·s étranger·e·s constitue un préjudice diplomatique en termes d'influences politique, culturelle et économique. Plusieurs présidents d'Université ont exprimé leur opposition à cette mesure.

De nombreux étudiants étrangers font le choix de notre ville. Ainsi, en 2017, plus de 22 % des étudiant·e·s franc-comtois venaient de l'étranger, soit 2 480 apprenants dont 1 484 n'étaient pas ressortissants de l'Union Européenne. A Besançon, à l'instar du CLA de l'Université de Franche-Comté de nombreuses disciplines scientifiques accueillent ces étudiants et contribuent à enrichir la recherche produite dans nos laboratoires.

Les étudiant·e·s étranger·e·s présent·e·s dans notre ville sont autant de chances pour Besançon, leur apport dans les coopérations que nous menons ainsi que dans le rayonnement de notre territoire à l'étranger, sont d'une valeur inestimable.

A l'heure où nos collectivités et spécialement le Grand Besançon et la Région Bourgogne-Franche-Comté s'unissent pour investir ensemble plusieurs dizaines de millions d'euros en faveur de l'Enseignement supérieur et du bon accueil des étudiant·e·s, d'où qu'ils viennent pour suivre les enseignements de qualité proposés sur notre territoire, cette décision gouvernementale vient fragiliser nos efforts.

Les élu·e·s de la Ville de Besançon dénoncent un choix dangereux pour notre Université et notre territoire et en demandent le retrait.

A l'unanimité des suffrages exprimés le Conseil Municipal décide d'adopter cette motion (11 élus n'ont pas pris part au vote).

Reçu le **20 DEC. 2018**
 **Contrôle de légalité**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 11

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danièle D'ARD.